

DU 18 JANVIER  
AU 13 FÉVRIER 2023



Pour une tranquillité totale,  
profitez d'années supplémentaires sur la  
garantie de votre adoucisseur BWT BLUE !

EXTENSION  
DE  
GARANTIE\*



\* La garantie BWT, c'est :

**10 ANS** sur le matériel  
(corps, bac résine)

**5 ANS** sur la main d'œuvre,  
le déplacement et les pièces  
détachées (*au lieu de 2 ans*)



Retrouvez les conditions de l'offre au dos de ce prospectus.  
Offre valable uniquement en France métropolitaine.

BWT BLUE

EXCLUSIVITÉ



## LES ÉTAPES POUR BÉNÉFICIER DE L'EXTENSION DE GARANTIE 5 ANS :

1

**ACHETEZ** entre le 18/01/2023 et le 13/02/2023 dans un point de vente Leroy Merlin participant à l'opération, un adoucisseur BWT BLUE (EAN 3660965004078 - Réf 83983201).

2

**RÉALISEZ** la mise en service de votre adoucisseur avec un technicien BWT Service, au plus tard le 30/09/2023.

3

**PRÉSENTEZ** la facture d'achat Leroy Merlin, datée du 13/02/2023 au plus tard, à votre technicien BWT Service lors de votre mise en service pour valider l'extension de garantie.

### NOS RECOMMANDATIONS :

- Si le produit est indisponible sur la période de l'offre extension de garantie (du 18/01/2023 au 13/02/2022), présentez à votre technicien BWT SERVICE le bon de commande émis au cours de cette période, avec la facture d'achat.
- Conservez votre facture ainsi que le prospectus de l'offre BWT tout au long de la période. Pour vous assurer que votre facture d'achat reste lisible pendant les 5 ans de garantie, nous vous conseillons de la scanner ou de la photocopier.



### ZOOM SUR L'EXTENSION DE GARANTIE

Extension de garantie à 5 ans sur les pièces détachées, la main d'œuvre et le déplacement de techniciens BWT SERVICE (hors pièces d'usure) - sous réserve du bon entretien de l'appareil et d'une mise en service réalisée par BWT.



Le corps de l'adoucisseur, son bac à sel et la résine sont garantis 10 ans - selon notice de l'appareil



**Pour réaliser la mise en service de votre appareil, contactez BWT SERVICE au 0 809 10 20 30 (numéro gratuit).**

Remarques : l'extension de garantie ne sera pas applicable en dehors de la période d'achat mentionnée (du 18/01/2023 au 13/02/2022). L'offre est valable uniquement en France métropolitaine. Pour toute question, contactez notre service client : [conseils@bwt.fr](mailto:conseils@bwt.fr)

